

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00672

Numéro SIREN : 822 425 898

Nom ou dénomination : NPMA

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 4877

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS
10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

ALP GR CONSEIL
44 route de Morzine
Immeuble le Cheravaux
74110 MONTRIOND

V/REF :

N/REF : 2016 B 672 / 2019-B-4877

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 09/08/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2018.

Concernant la société

NPMA
Société par actions simplifiée
56 avenue de Genève
App4
74200 Thonon-les-Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4877 le 20/08/2019

R.C.S. THONON 822 425 898 (2016 B 672)

Fait à THONON-LES-BAINS le 20/08/2019,
Le Greffier associé, Maître Margaux BARRIERE



2018/04/877

Désignation de l'entreprise SAS NPMA

Adresse de l'entreprise 56 avenue de Geneve

74200

THONON-LES-BAINS

Néant ☐ *

SIRET 8 2 2 4 2 5 8 9 8 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

16

ACTIF

			Exercice N clos le	
			31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	122 921
	Total I (5)	044	048	122 921
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	
	{ Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
Total général (I + II)		110	112	122 921

PASSIF

			Exercice N	
			NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	200	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	40 756	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	48 704	
	Provisions réglementées	140		
Total I		142	91 660	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156	886	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	30 375	
REVENUS	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	31 261	
Total général (I + II + III)		180	122 921	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
		184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NPMA

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214		
		services *			217		218	60 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	60 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	670		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 169)				244	169		
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	839	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	59 161	
Produits financiers (III)		280	1 831		Charges financières (V)		294	232	
Produits exceptionnels					(IV)		290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	12 057	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	48 704	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	48 704		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	12 057		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	60 761
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	60 761	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NPMA

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	61 300	482	61 621	484		486	122 921	
TOTAL		490	61 300	492	61 621	494		496	122 921	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13	14	15	16
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579				
Régularisations					590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

cerfa

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NPMA

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	132
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Cette rubrique figurant dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS NPMA

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018

Durée en nombre de mois : 12

Néant ☒ *

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis

376

Dont handicapés

657

Effectifs affectés à l'activité artisanale

651

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

861

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats

121

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

(Total 1 + Total 2 - Total 3)

137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)

022

Effectifs au sens de la CVAE *

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F-SD 2019



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 2 2 4 2 5 8 9 8 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS NPMA

ADRESSE (voie)

56 avenue de Geneve

CODE POSTAL

74200

VILLE

THONON-LES-BAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHAMEY

Prénom(s)

Axel

Nom marital

Naissance : Date

10/04/1979

N° Département

38

Commune

ECHIROLLES

Pays

France

Adresse :

N°

56

Voie

avenue de Genève Les Jardins de Morey

Code Postal

74200

Commune

THONON-LES-BAINS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

PELEN

Prénom(s)

Jimmie

Nom marital

Naissance : Date

26/05/1979

N° Département

38

Commune

ECHIROLLES

Pays

France

Adresse :

N°

33

Voie

promenade du festival

Code Postal

74110

Commune

MORZINE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 82242589800019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NPMA

ADRESSE (voie) 56 avenue de Genève

CODE POSTAL 74200

VILLE THONON-LES-BAINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

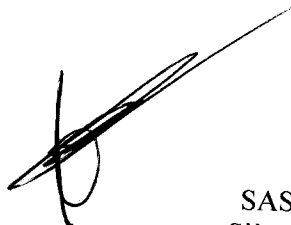
N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

**Certifié conforme
A l'original**



SAS NPMA

SAS au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 56 avenue de Geneve
74200 THONON-LES-BAINS
RCS n°822425898- RCS THONON LES BAINS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le 25 juin 2019, les associés de la société SAS NPMA se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Jimmie PELEN

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur CHAMEY Axel, propriétaire de 100 actions, représentant 100 voix,
 - Monsieur PELEN Jimmie, propriétaire de 100 actions, représentant 100 voix, Président de la société
- Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 200 Actions sur les 200 parts composant le capital social.
- La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 48 704.03 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 48 704.03 euros formant un résultat affectable de 48 704.03 euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 48 704.03 euros ;

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 360.00 euros, pour Monsieur CHAMEY Axel.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créiteur de 683.98 euros, pour Monsieur PELEN Jimmie.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les associés présents.

Fait à THONON-LES-BAINS,
Le 25/06/2019,

Signatures des associés :

Monsieur CHAMEY Axel

Monsieur PELEN Jimmie

**Certifié conforme
A l'original**



SAS NPMA

SAS au capital de 2 000.00 euros
Siège social : 56 avenue de Geneve
74200 THONON-LES-BAINS
RCS n°822425898- RCS THONON LES BAINS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 25/06/2019

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 48 704.03 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 48 704.03 euros formant un résultat affectable de 48 704.03 euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 48 704.03 euros ;

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Résolution N°3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 360.00 euros, pour Monsieur CHAMEY Axel.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créiteur de 683.98 euros, pour Monsieur PELEN Jimmie.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

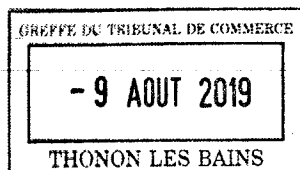
Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Fait à THONON-LES-BAINS,
Le 25/06/2019,

La Présidence de séance,

Morzine, le lundi 5 août 2019



TRIBUNAL DE COMMERCE
10 Rue de l'Hôtel Dieu
BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX

N/Réf : 2019 08 05 01 NPMA01/Greffe
Objet : Dépôt des comptes
PJ : Comptes annuels 2017 et 2018

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour notre client la SAS NPMA :

- Pour l'exercice 2017
 - Liasse fiscale certifiée conforme
 - Proposition et résolution d'affectation du résultat certifiées conformes
 - Procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/06/2018
 - un chèque de 45.73 euros
- Pour l'exercice 2018
 - Liasse fiscale certifiée conforme
 - Proposition et résolution d'affectation du résultat certifiées conformes
 - Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/06/2019
 - un chèque de 45.73 euros

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane GROS
Expert-comptable



ALP' GR CONSEIL

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EUROS SIRET 482 701 596 00025 RCS DE THONON LES BAINS
Inscrite Au Tableau De L'ordre Des Experts-comptables De La Région Rhône Alpes
Stéphane Gros - Expert Comptable - 44 route de Morzine - Immeuble le Cheravaux - 74110 MONTRIOND
TEL : 04.50.79.85.32 FAX : 04 50 74 91 10
MAIL : Stéphane : sgros@agrconseil.com; Nadège : nmoyon@agrconseil.com; Julie : jdahan@agrconseil.com;
Marielle : mrey@agrconseil.com; Nathalie : ndegrange@agrconseil.com; Elisabeth : ebaud@agrconseil.com;